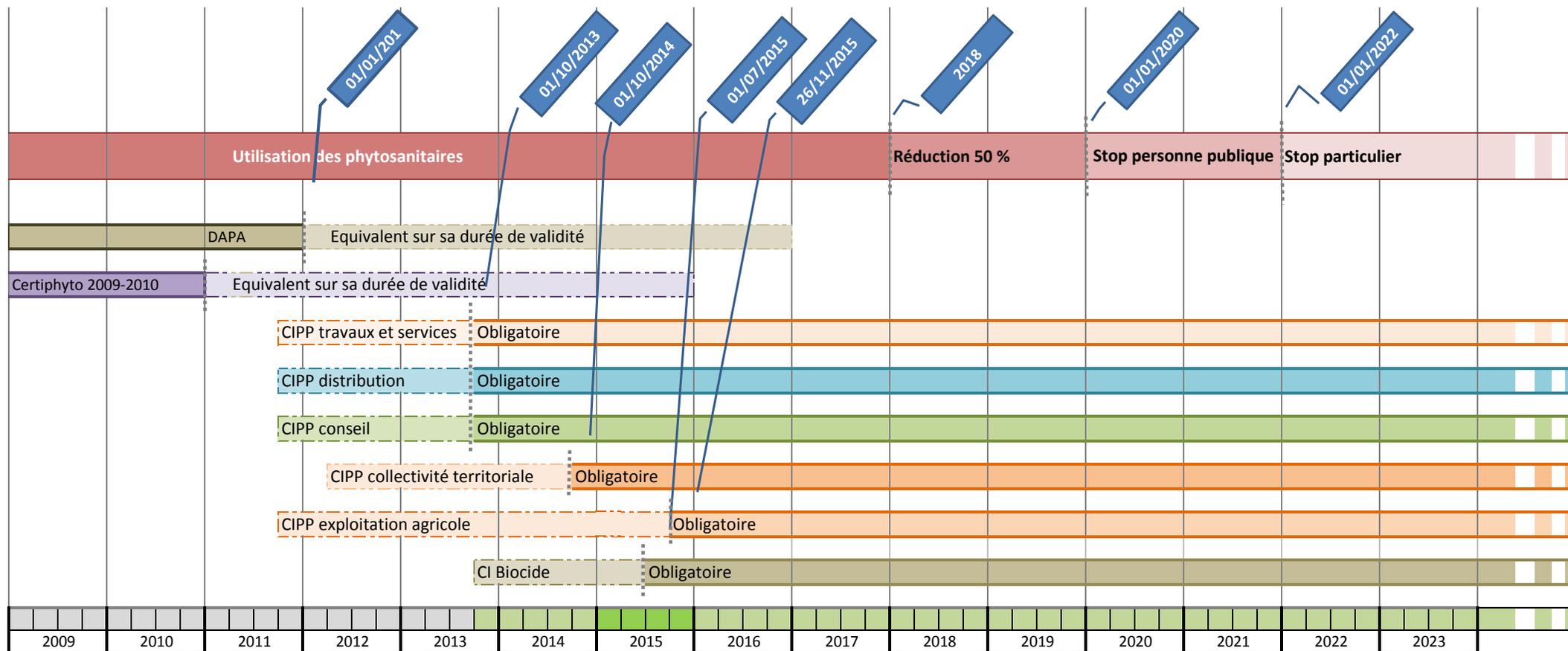


## Annexe II-b : aide au choix des Certificats individuels Produits Phytosanitaires et Biocides

### Principales échéances concernant l'usage des produits phytosanitaires et produits biocides



CIPP = Certificat Individuel Produits Phytosanitaires (dit certiphyto)

CIB = Certificat Individuel Biocide (dit certibio)

DAPA = Distribution Application Produits Antiparasitaires

## Les différents types de certificats individuels relatifs à l'usage, la vente, le conseil des produits phytosanitaires (PP) et biocides

	Référence réglementaire	Type activité	Catégorie	Échéance	Durée de validité	Exemples	Remarques
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche	Arrêté du 21/10/2011 NOR:AGRE1118297A	Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques	 Décideur travaux et service	01/10/2013	5 ans	Le responsable d'une Collectivité qui applique des PP au profit d'une autre Collectivité ou du particulier (prestation de service)	Agrément de la collectivité également
			 Opérateur travaux et service	01/10/2013	5 ans	L'applicateur de PP d'une Collectivité qui applique des PP au profit d'une autre Collectivité ou du particulier (prestation de service).	
	 Décideur en exploitation agricole		26/11/2015	10 ans	Le chef d'une exploitation agricole qui applique (et/ou achète, encadre) des PP. La culture en serre est concernée.		
	 Opérateur en exploitation agricole		26/11/2015	10 ans	Les opérateurs d'une exploitation agricole qui ne sont pas décideurs, même si application occasionnelle. La culture en serre est concernée.		
	 Applicateur en collectivité territoriale		01/10/2014	5 ans	La personne responsable des achats des PP, qui en utilise et en encadre l'utilisation (cela peut être le Maire).		
	 Appllicateur opérationnel en collectivité territoriale		01/10/2014	5 ans	L'agent qui applique les PP (il ne peut pas procéder aux achats).		
Ministère de l'écologie et du développement durable	Arrêté du 21/10/2011 NOR:AGRE1118303A	Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques	 Distribution de produits professionnels	01/10/2013	5 ans	Vente et conseil de produits destinés aux professionnels.	Agrément de la collectivité / organisme également
			 Distribution de produits grand public	01/10/2013	5 ans	Vente et conseil de produits destinés aux particuliers (utilisation en jardin et potager).	
	Arrêté du 21 octobre 2011 NOR:AGRE1118300A	 Conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires	01/10/2013	5 ans	Conseils indépendants des activités de vente.		
Arrêté du 09/10/2013 NOR:DEVP1325333A	 Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels	01/07/2015	5 ans	Achat et utilisation de <u>certaines produits biocides</u> (lutte contre les frelons asiatiques, contre les taupes, les rongeurs ...)			

 Surement concerné  
 Peut être concerné  
 Rarement concerné

## 5 modes d'obtention d'un CIPP

1er mode ) Test seul : Ok si résultat supérieur ou égal à la note indiqué, si échec : formation spécifique

2ème mode) Formation spécifique : suivre complètement la formation dont la durée est indiquée

3ème mode) Formation préalable + test : suivre complètement la formation préalable et réussir le test. Si échec au test, suivre complètement la formation d'approfondissement

4ème mode) Etre titulaire d'une formation ou d'un diplôme de moins de 5 ans figurant en annexe des arrêtés relatif à chaque CIPP.

5ème mode) Obtenir un CIPP au titre d'un CIPP déjà détenu (voir tableau page suivante : passerelle entre certificat).

### Mode d'accès au CIPP par tests et formations

	1	2	3		Validité	Modalités de mise à jour	
	Test seul	Formation spécifique	Formation préalable	+ Test			+/- Approfondissement
Décideur travaux et service	Note >= 13/20	3 jours	2 jours	Note >= 10/15	1 jour	5 ans	Form. spécifique = 3 j form. préalable = 1 j
Opérateur travaux et service	Note >= 13/20	2 jours	1 jour	Note >= 10/15	1 jour	5 ans	Idem
Décideur en exploitation agricole	Note >= 13/20	2 jours	1 jour	Note >= 10/15	1 jour	10 ans	Idem
Opérateur en exploitation agricole	Note >= 13/20	2 jours	1 jour	Note >= 10/15	1 jour	10 ans	Idem
Applicateur en collectivité territoriale	Note >= 13/20	2 jours	1 jour	Note >= 10/15	1 jour	5 ans	Idem
Applicateur opérationnel en collectivité territoriale	Note >= 13/20	2 jours	1 jour	Note >= 10/15	1 jour	5 ans	Idem
Distribution PP professionnels	Note >= 13/20	3 jours	2 jours	Note >= 10/15	1 jour	5 ans	Form. spécifique = 2 j form. préalable = 1 j
Distribution PP grand public	Note >= 13/20	3 jours	2 jours	Note >= 10/15	1 jour	5 ans	Form. spécifique = 2 j form. préalable = 1 j
Conseil à l'utilisation des PP	Note >= 25/30	4 jours	3 jours	Note >= 12/20	1 jour	5 ans	Form. spécifique = 2 j form. préalable = 1 j
Utilisation distribution de produits biocides	Non	3 jours + autotest	Non	Non	Non	5 ans	Idem

# Passerelle entre certificat



## J'ai besoin d'un certificat ci-dessous

		Décideur travaux et service	Opérateur Travaux et service	Décideur en exploitation agricole	Opérateur en exploitation agricole	Applicateur en collectivité territoriale	Applicateur opérationnel en collectivité territoriale	Distribution PP professionnels	Distribution PP grand public	Conseil à l'utilisation des PP	Utilisation distribution de produits biocides
J'ai un de ces certificats	Décideur travaux et service								+7 h de formation		+7 h de formation
	Opérateur travaux et service										+7 h de formation
	Décideur en exploitation agricole	+7 h de formation						+14 h de formation	+14 h de formation		
	Opérateur en exploitation agricole										
	Applicateur en collectivité territoriale										+7 h de formation
	Applicateur opérationnel en collectivité territoriale										+7 h de formation
	Distribution PP professionnels	+7 h de formation		+7 h de formation					+7 h de formation		+7 h de formation
	Distribution PP grand public	+7 h de formation									
	Conseil à l'utilisation des PP										
	Utilisation distribution de produits biocides										

+ formation

Je peux demander un autre CI au titre du CI déjà détenu.

Je peux demander un autre CI à l'issue d'une formation d'adaptation

Je ne peux pas demander un autre CI au titre du CI détenu. Je dois choisir un autre mode d'accès.

**Attention, le CI obtenu par passerelle ne permet pas à son tour une nouvelle obtention par passerelle.**